

Document d'objectifs Natura 2000

« Sites de la Seine-Saint-Denis »

Parc forestier de la Poudrerie et bois de la Tussion

Zone de Protection Spéciale FR 1112013
Février 2011



SOMMAIRE

■ DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

1. Périmètres d'inventaire et de protection du patrimoine naturel
2. Occupation du sol
3. Fiches avifaune
4. Cartographies des habitats avifaunistiques
 - Martin-pêcheur d'Europe, migration
 - Pic noir, nidification
 - Pic mar, nidification

■ DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

1. Présentation du site
2. Foncier de la ZPS et planification urbaine
 - 2.1 Propriété foncière
 - 2.2 Planification urbanistique
 - 2.3 Projets urbains
3. Infrastructures urbaines
 - 3.1 Servitudes d'utilité publique
 - 3.2 Infrastructures de transport
4. Fonctionnement du parc
 - 4.1 Equipements existants
 - 4.2 Equipements en projet
5. Fréquentation moyenne parc

■ SYNTHÈSE DES ENJEUX

1. Hiérarchisation des enjeux par espèce et par milieu
2. Enjeux écologiques
3. Synthèse des enjeux écologiques
4. Couplage des enjeux écologiques et de la fréquentation

DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

1. Périmètres d'inventaires et de protections du patrimoine naturel

2. Occupation du sol

3. Fiches avifaune

4. Cartographies des habitats avifaunistiques

- Martin-pêcheur d'Europe, migration
- Pic noir, nidification
- Pic mar, nidification

1. Périmètres d'inventaires et de protections du patrimoine naturel

■ Sevrans - Villepinte - Livry-Gargan :

- Zone de Protection Spéciale Natura 2000 de la Seine-Saint-Denis, arrêté 04/2006.
- Espace Boisé Classé.
- Site classé, décret du 21 avril 1994 : «Parc forestier de Sevrans et ses abords».
- Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type I, «Parc forestier de Sevrans, bois de la Tussion et bois des Sablons» (140 ha), 2010.
- Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type II, «Massif de l'Aulnoye, Parc de Sevrans et la Fosse Maussoin» (790 ha), 2010.

■ Vaujours :

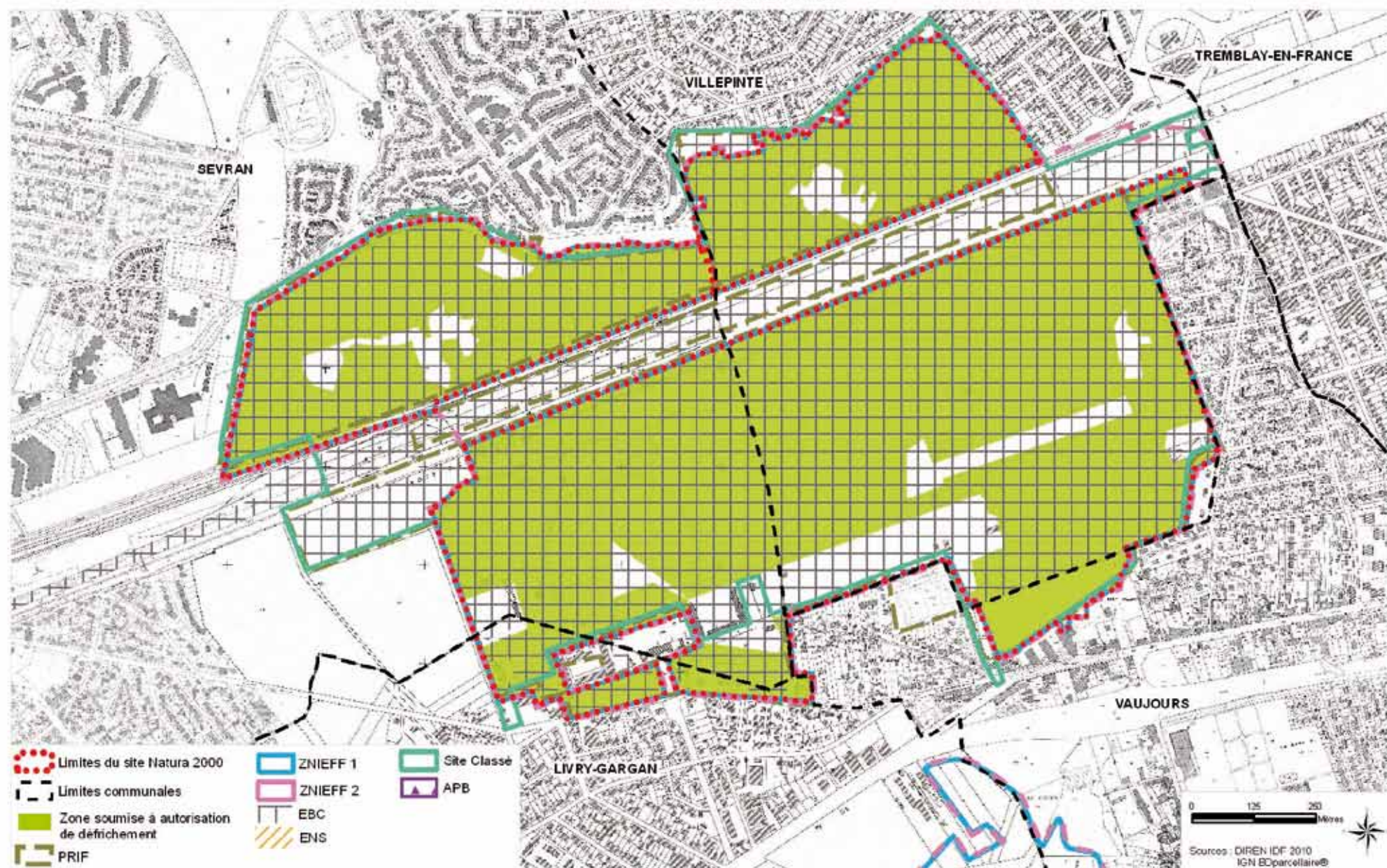
- Zone de Protection Spéciale Natura 2000 de la Seine-Saint-Denis, arrêté 04/2006.
- Site classé, décret du 21 avril 1994 : «Parc forestier de Sevrans et ses abords».
- Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type I, «Parc forestier de Sevrans, bois de la Tussion et bois des Sablons» (140 ha), 2010.
- Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type II, «Massif de l'Aulnoye, Parc de Sevrans et la Fosse Maussoin» (790 ha), 2010.

Document d'objectifs du site Natura 2000 FR1112013 : Zone de Protection Spéciale "Sites de la Seine-Saint-Denis"

seine-saint-denis
DépartementPERIMETRES D'INVENTAIRE ET DE PROTECTION
DU PATRIMOINE NATUREL

PARC FORESTIER DE LA POUDRERIE ET BOIS DE LA TUSSION

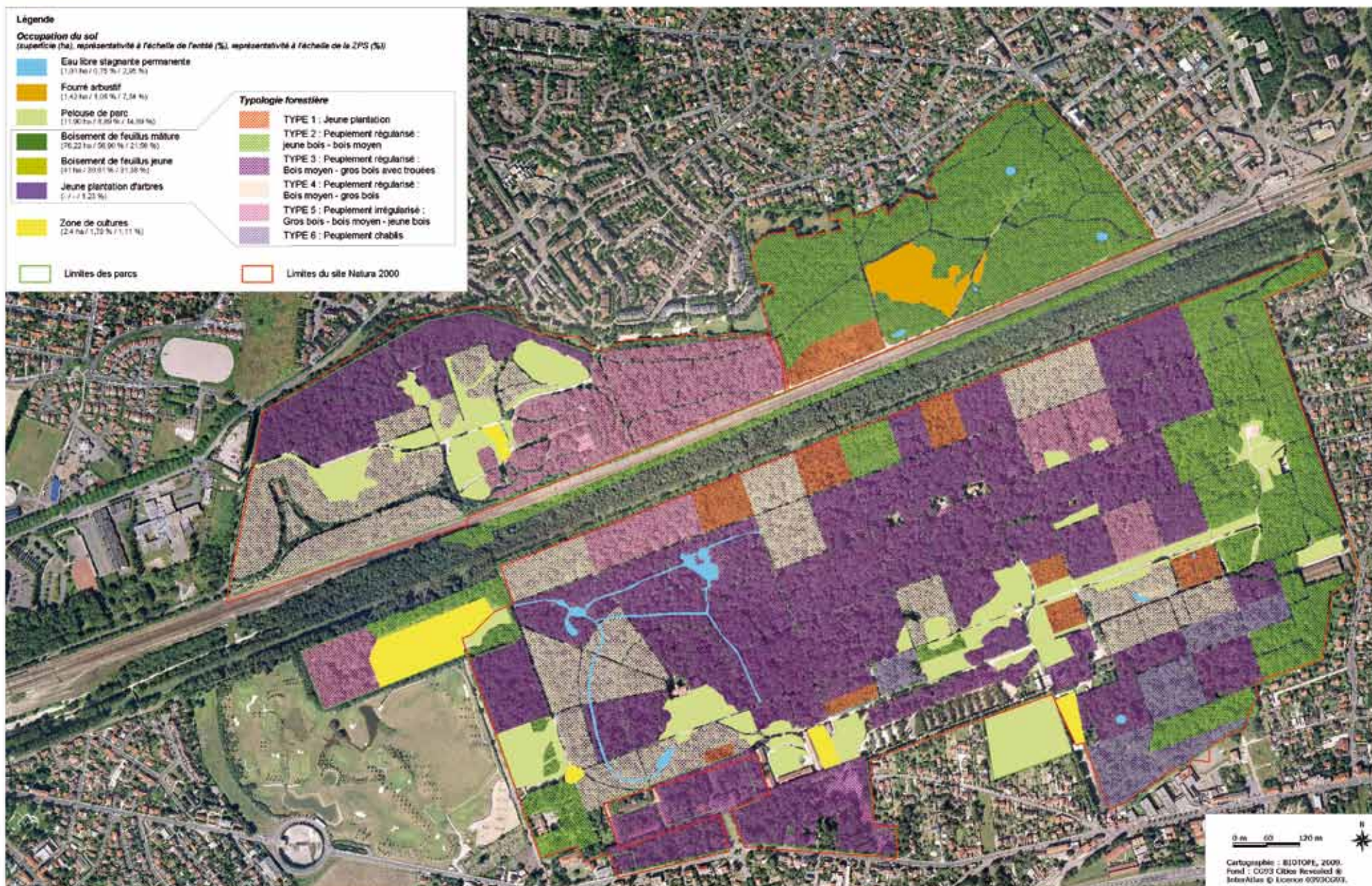
Date de mise à jour : 18/11/10



2. Occupation du sol

OCCUPATION DU SOL PAR TYPE DE MILIEUX				
	Surface dans l'entité (ha)	Pourcentage dans l'entité (%)	Surface dans la ZPS (ha)	Pourcentage dans la ZPS (%)
Milieux humides	0,9	0,6	51,1	4,4
Eau libre courante			0,8	0,1
Eau libre stagnante permanente	0,9	0,6	32,1	2,7
Eau libre stagnante permanente et milieu humide			0,1	0
Eau libre stagnante temporaire			0,2	0
Milieu humide			2,8	0,2
Milieu humide à gravières			0,1	0
Milieu humide à roselière			3,5	0,3
Prairie humide			10,9	0,9
Prairie humide et fourré arbustif			0,5	0
Milieux forestiers	112	77,8	611,6	52,2
Boisement de conifères jeunes			17,8	1,5
Boisement de conifères jeunes et boisement de feuillus jeunes			4,9	0,4
Boisement de conifères matures			0,1	0
Boisement de feuillus jeunes	35,8	24,9	299,9	25,6
Boisement de feuillus jeunes et boisement de conifères jeunes			11,6	1
Boisement de feuillus jeunes et fourré arbustif			3,6	0,3
Boisement de feuillus jeunes et pelouse de parc			1,5	0,1
Boisement de feuillus jeunes et prairie sèche			6,8	0,6
Boisement de feuillus matures	76,2	52,9	242,3	20,7
Boisement de feuillus matures et pelouse de parc			0,3	0
Jeune plantation d'arbres			13,6	1,2
Jeune plantation d'arbres et prairie sèche			1,2	0,1
Ripisylve			7,1	0,6
Ripisylve et eau libre courante			1	0,1

Pelouses et cultures	11	7,7	164,8	14,1
Pelouse de parc	10,3	7,1	149,3	12,8
Pelouse de parc et boisement de feuillus jeunes			2,2	0,2
Pelouse de parc et boisement de feuillus matures			1,9	0,2
Pelouse de parc et fourré arbustif			0,1	0
Pelouse de parc et jeune plantation d'arbres			0,9	0,1
Zone de culture	0,7	0,6	10,3	0,9
Zone de culture et prairie sèche			0,1	0
Milieux ouverts	1,4	1	222,2	19
Clairière			3,3	0,3
Clairière et zones de culture			0,1	0
Fourré arbustif	1,4	1	47	4
Fourré arbustif et boisement de conifères jeunes			1,5	0,1
Fourré arbustif et boisement de feuillus jeunes			9,2	0,8
Fourré arbustif et clairière			2,6	0,2
Fourré arbustif et pelouse de parc			0,1	0
Fourré arbustif et prairie humide			28	2,4
Fourré arbustif et prairie sèche			16,4	1,4
Prairie			2,1	0,2
Prairie améliorée			11,3	1
Prairie sèche			94,5	8,1
Prairie sèche et boisement de feuillus jeunes			0,9	0,1
Prairie sèche et fourré arbustif			4,4	0,4
Prairie sèche et jeune plantation d'arbres			0,3	0
Prairie sèche et pelouse de parc			0,5	0
Autres (zones non végétalisées)	18,6	12,9	121,1	10,3
Total	144,0	100	1170,8	100



3. Fiches avifaune

OISEAUX INSCRITS A L'ANNEXE I DE LA DIRECTIVE « OISEAUX »

Martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*, Linnaeus 1758)

Statut : Migrateur occasionnel.

Localisation / Habitat de l'espèce : Canal de l'Ourcq, mares (« chemin de l'eau »). L'espèce utilise le canal et les mares pour rechercher de la nourriture.

Etat de la population : Le Martin-pêcheur d'Europe est signalé de façon épisodique (AEV) sur le parc forestier de la Poudrerie. Malgré des informations sur le statut de migrateur occasionnel de l'espèce et les zones de localisation, son statut exact reste mal connu.

Menaces potentielles : Pollution de l'eau, travaux d'aménagement des berges, assèchement des mares (diminution de la ressource alimentaire).

Pic noir (*Dryocopus martius*, Linnaeus 1758)

Statut : Nicheur régulier.

Localisation / Habitat de l'espèce : L'espèce a niché dans différentes cavités, notamment au sud-ouest du parc (1 couple en 2002 et en 2010, CORIF), et à proximité du Pavillon Maurouard (CORIF, 2007). Le parc forestier de la Poudrerie présente des caractéristiques favorables à la présence du Pic noir et à sa reproduction : gros bois âgés (surtout des chênes), présence d'arbres morts.

Etat de la population : Un couple nicheur certain en 2010.

Menaces potentielles : Dérangement en période de nidification, exploitation des gros bois favorables à l'espèce, rajeunissement du peuplement forestier.

Pic mar
(*Dendrocopos medius*, Linnaeus 1758)

Statut : Nicheur régulier.

Localisation / Habitat de l'espèce : Boisement de feuillus avec des arbres de diamètre important (supérieur à 40 cm) et des bois morts. La présence de chênes, et surtout la présence de vieux arbres, est essentielle au Pic mar. Le peuplement du parc forestier de la Poudrerie est composé à 60% de cette essence avec de nombreux sujets de diamètre supérieur à 50 cm. Toutefois, l'arbre ayant accueilli le couple nicheur en 2005 est un platane de diamètre important, localisé en bordure d'une route.

Etat de la population : Un couple a déjà été observé en nidification dans de vieux platanes, au sud-est du parc en 2008 (AEV, comm. pers.). Il est possible que l'espèce utilise d'autres secteurs pour sa reproduction. Par ailleurs, elle ne semble pas nicher chaque année dans ce parc puisque aucun couple n'a été recensé en 2004 (LPO Ile-de-France, 2004). En 2007, plusieurs prospections ont toutefois permis d'estimer la population présente entre 3 et 4 couples (BARTH, comm. pers.). L'espèce est nicheuse en 2009 et a été observée en 2010, sans toutefois de preuve de nidification (CORIF).

Menaces potentielles : Dérangement en période de reproduction, exploitation des gros bois favorables à l'espèce, rajeunissement du peuplement forestier.

Document d'objectifs du site Natura 2000 FR1112013 : Zone de Protection Spéciale "Sites de la Seine-Saint-Denis"



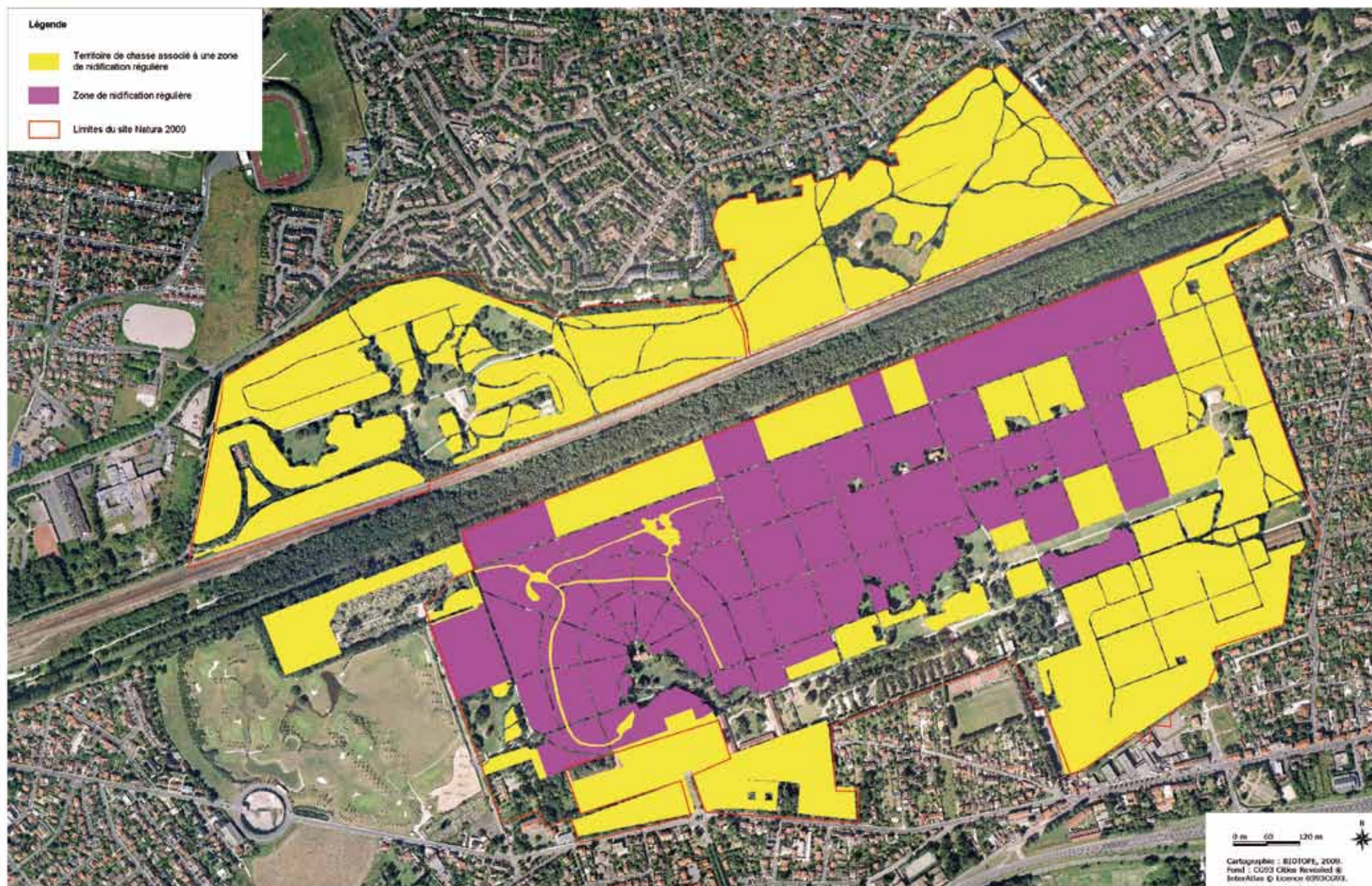
HABITATS DU MARTIN-PÊCHEUR D'EUROPE

PARC FORESTIER DE LA POUDRERIE ET BOIS DE LA TUSSION

Date de mise à jour : 21/10/10







DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

1. Présentation du site

2. Foncier de la ZPS et planification urbaine

2.1 Propriété foncière

2.2 Planification urbanistique

2.3 Projets urbains

3. Infrastructures urbaines

3.1 Servitudes d'utilité publique

3.2 Infrastructures de transport

4. Fonctionnement du parc

4.1 Equipements existants

4.2 Equipements en projet

5. Fréquentation moyenne du parc

1. Présentation du site

Cette entité est composée de trois espaces naturels : le bois départemental de la Tussion, le bois départemental des Sablons et le parc forestier de la Poudrerie (gestion assurée par l'Agence des Espaces Verts jusqu'au 31 décembre 2010 et par le Conseil général de la Seine-Saint-Denis à partir du 1er janvier 2011). Le parc forestier de la Poudrerie est un vestige de l'ancienne forêt royale de Bondy et s'étendait jusqu'aux bois de Vincennes. Il couvrait alors plus de 3 500 ha. En 1865, Napoléon III crée la Poudrerie impériale de Sevran, avec plus de 300 bâtiments protégés par un boisement dense entretenu. Suite à la réforme DEBRE de 1969, prévoyant le regroupement du service des poudres, la Poudrerie impériale de Sevran ferme en 1973. Le Conseil Interministériel décide de transformer le site en un espace vert ouvert au public, qui devient en 1974 le parc forestier de la Poudrerie, propriété de l'Etat avec une gestion confiée à l'Office National des Forêts. En 1999, l'Agence des Espaces Verts de la Région Ile-de-France reprend la gestion du site, et signe par la même occasion une convention partenariale avec le Département de la Seine-Saint-Denis pour la reprise de la gestion des bois départementaux des Sablons et de la Tussion. Après de nombreux efforts de gestion, le parc forestier de la Poudrerie, le bois départemental des Sablons et le bois départemental de la Tussion, ne forment plus qu'une seule entité naturelle. Désormais appelée parc forestier de la Poudrerie et bois de la Tussion, l'entité est classée en avril 2006 dans le site Natura 2000 de la Seine-Saint-Denis.

2. Foncier de la ZPS et planification urbaine

2.1 Propriété du foncier

■ **Le canal de l'Ourcq** est propriété de la Ville de Paris.

■ **Sevran :**

Le bois des Sablons est propriété du Département de la Seine-Saint-Denis.

L'Etat (MEDLT) est propriétaire de la partie au sud du canal de l'Ourcq (parc forestier de la Poudrerie), ainsi que de la zone qui se trouve au nord du canal et à l'ouest du bois départemental des Sablons.

Le Ministère de la Défense est propriétaire d'une partie qui se trouve aux limites sud de la commune de Sevran. Ces 8 ha ont fait l'objet d'un PRIF par l'AEV sur 5ha avec un projet d'acquisition par la Région en 2005. Le coût de la vente de 213 000 euros pour 5 ha de boisement demeure valide.

■ **Villepinte :**

Le Département de la Seine-Saint-Denis est propriétaire du bois départemental de la Tussion. La partie de la Zone de Protection Spéciale qui se trouve au sud du canal de l'Ourcq (parc forestier de la Poudrerie) est la propriété de l'Etat (MEDTL).

■ **Livry-Gargan :**

Cette partie de la ZPS est la propriété du Ministère de la Défense, du MEDTL et de quelques propriétaires privés.

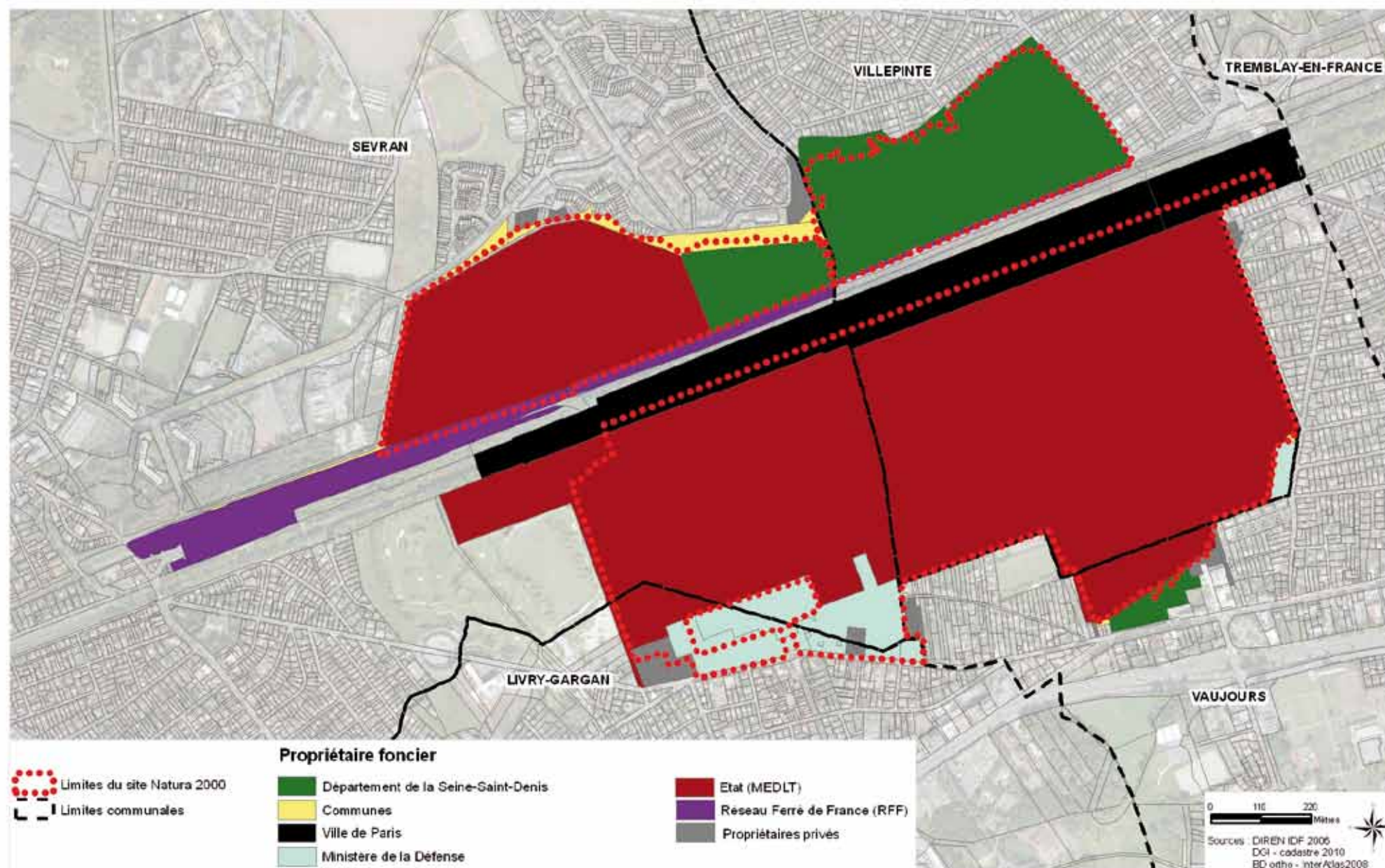
■ **Vaujours :**

Cette partie de la ZPS est la propriété du MEDTL.

Document d'objectifs du site Natura 2000 FR1112013 : Zone de Protection Spéciale "Sites de la Seine-Saint-Denis"

seine-saint-denis
Département**PROPRIETE FONCIERE****PARC DE LA POUDRERIE ET BOIS DE LA TUSSION**

Date de mise à jour : 26/10/10



2.2 Planification urbanistique sur le site Natura 2000 et en limite proche

■ Au sein de la ZPS :

Commune	Zonage	Destination des sols particulière	Emprise au sol (ou COS)	Hauteur maximum de construction	Espace libre et plantations
Sevran	NL : grands ensembles naturels.	Construction d'équipements d'intérêt général et d'hébergements hôteliers.	L'emprise au sol des constructions ne peut excéder 5% de la superficie du terrain.	8 m (10 m pour les équipements).	Peu de préconisations.
Villepinte	ND : zone naturelle d'intérêt paysager à préserver.	Construction d'équipements de sport et loisirs, installations liées aux infrastructures et réseaux divers, aires de stationnement.	Néant.	12 m (hors ouvrages techniques).	Peu de préconisations.
Livry-Gargan	NS : zone à protéger.	Constructions nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif.		11 m	50 % minimum d'espaces plantés par unité foncière. Quelques préconisations d'ordre paysager sont prises en compte.
Vaujours	NDb : zone à protéger mais destinée à recevoir des équipements collectifs.	Installation de bâtiments publics et d'infrastructures.	Le COS est de 0,03 (hors bâtiments publics et équipements d'infrastructures).	6 m (hors équipements culturels, sportifs et d'infrastructure).	Pas de préconisations.

N.B. : En complément des règles d'urbanisme précisées ci-dessus, le site classé de cette entité permet d'assurer sa totale intégrité. Ce classement permet ainsi de compenser certains points permissifs des règlements d'urbanisme.

Malgré tout, les 8 ha de terrains militaires, les terrains de tennis et de football à Vaujours, ainsi que les terrains de la résidence sociale (ancienne caserne) non intégrés au site classé en leur temps, sont actuellement en cours de classement.

■ Aux abords de la ZPS :

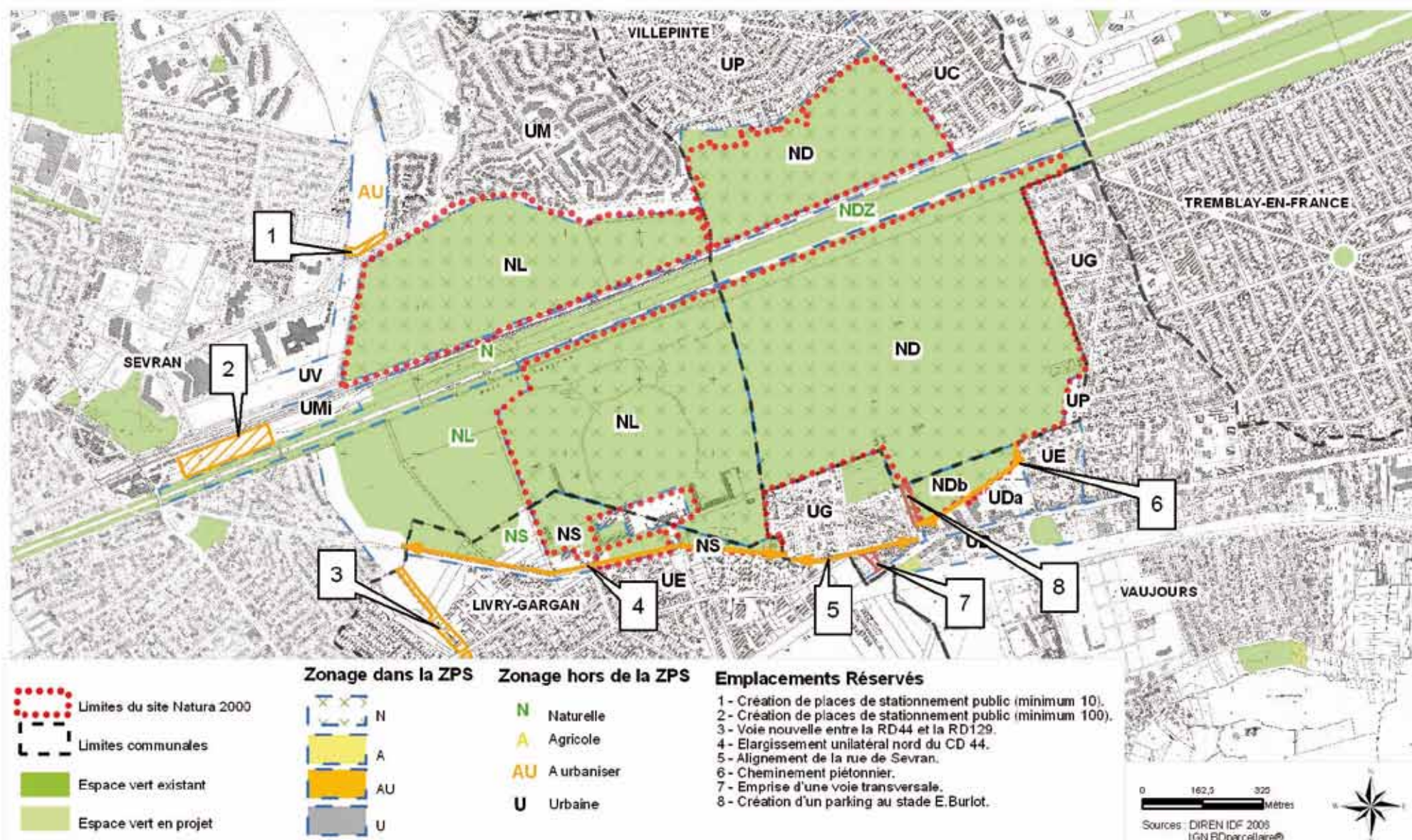
Commune	Zonage	Destination des sols particulière	Emprise au sol (ou COS)	Hauteur maximum de construction	Espace libre et plantations
Sevran	N : grands ensembles naturels.	Construction d'aires de jeux ou de sports et d'aires de stationnement.	L'emprise au sol des constructions ne peut excéder 1% de la superficie du terrain.	8 m (10 m pour les équipements).	Peu de préconisations.
	UM : secteurs de maisons.	Installations classées pour la protection de l'environnement.	L'emprise au sol des constructions ne peut excéder 35% de la superficie du terrain.	11 m	40 % minimum d'espaces plantés par unité foncière. Cependant, peu de préconisations sont faites.
	UMi : secteurs de maisons.	Installations classées pour la protection de l'environnement.	L'emprise au sol des constructions ne peut excéder 50% de la superficie du terrain.	12 m	35 % minimum d'espaces plantés par unité foncière. Cependant, peu de préconisations sont faites.

Sevrans	AU : à urbaniser.	Sans vocation actuelle.			
	UV : urbanisation verte.	Installations classées pour la protection de l'environnement.	L'emprise au sol des constructions ne peut excéder 50% de la superficie du terrain.	15 m	30 % minimum d'espaces plantés par unité foncière. De plus, aucune végétalisation du bâti n'est envisagée.
Villepinte	NDz : zone réservée à l'entretien et à l'aménagement des abords du Canal de l'Ourcq.	Construction d'équipements de sport et loisirs, installations liées aux infrastructures et réseaux divers, aires de stationnement.	Néant.	12 m (hors ouvrages techniques).	Peu de préconisations.
	UP : tissu pavillonnaire.		L'emprise au sol des constructions ne peut excéder 30% de la superficie du terrain.		40 % minimum d'espaces plantés par unité foncière. Peu de préconisations.
	UC : tissu mixte et aggloméré.	Installation d'aires de stationnement en surface.	L'emprise au sol des constructions ne peut excéder 50% de la superficie du terrain.	14 m (16 m aux abords des gares).	20 % minimum d'espaces plantés par unité foncière. Peu de préconisations.
Livry-Gargan	UE : zone mixte à dominante d'habitat.	Construction de parkings, postes de peintures, dépôts d'hydro carburants, ...	Le COS est de 0,9.	15m	40 % minimum d'espaces plantés par unité foncière (25 % concernant les activités transformées en habitation et 10 % concernant les services publics ou d'intérêt collectif).
Vaujours	UE : zone d'habitat pavillonnaire et de petits immeubles.	Construction de parkings, postes de peintures, dépôts d'hydro carburants, ...	L'emprise au sol des constructions ne peut excéder 40% de la superficie du terrain (60% si la hauteur du bâti n'excède pas 3m) et le COS est de 0,6.	13 m	50 % minimum d'espaces plantés par unité foncière (dont 30 % de pleine terre). Cependant, peu de préconisations sont faites concernant le traitement paysager ou la végétalisation du bâti.
	UG : zone pavillonnaire.	Construction de parkings, postes de peintures, dépôts d'hydro carburants, ...	L'emprise au sol des constructions ne peut excéder 30% de la superficie du terrain (50% pour les commerces) et le COS est de 0,5 (0,3 pour les habitations) mais ne s'applique pas aux bâtiments publics et équipements d'infrastructure.	9 m	50 % minimum d'espaces plantés par unité foncière. Cependant, peu de préconisations sont faites concernant le traitement paysager ou la végétalisation du bâti.
	UDa : zone mixte d'habitat individuel et de petit collectif.	Construction de parkings, postes de peintures, dépôts d'hydro carburants, ...	L'emprise au sol des constructions ne peut excéder 40% de la superficie du terrain et le COS est de 1,5 (hors bâtiments publics et équipements d'infrastructure).	13 m	30 % minimum d'espaces plantés par unité foncière (au-delà de l'emprise du dernier bâtiment). De plus, peu de préconisations sont faites concernant le traitement paysager ou la végétalisation du bâti.

■ Emplacements Réservés :

N°	Commune	Nom	Echelle	Maître d'ouvrage	Calendrier	Faisabilité
1	Sevran	Création de places de stationnement public (minimum 10).	Communale	Commune	Projet	Forte
2	Sevran	Création de places de stationnement public (minimum 100).	Communale	Commune	Projet	Forte
3	Livry-Gargan	Voie nouvelle entre la RD44 et la RD129.	Intercommunale	Département	En cours (réalisé entre la RD34 et l'ex RN 3).	Forte
4	Livry-Gargan	Elargissement unilatéral nord du CD44 (rue du docteur Leroux). Emprise 16m.	Communale	Département	Projet	Forte
5	Vaujours	Alignement de la rue de Sevran – RD44 – du carrefour du Grand Cerf jusqu'à la limite ouest de la commune – 16m unilatéral côté pair.	Communale	Département	Projet	Forte
6	Vaujours	Cheminement piétonnier – limite du parc de Sevran de l'allée Eugène Burlot, à la limite de la commune de Villepinte.	Communale	Commune	Projet	Forte
7	Vaujours	Emprise d'une voie transversale (grand giratoire du Grand Cerf) entre la RD44 – rue de Sevran – et la rue de Meaux.	Communale	Commune	Projet	Forte
8	Vaujours	Création d'un parking au stade Eugène Burlot.	Communale	Commune	Projet	Forte

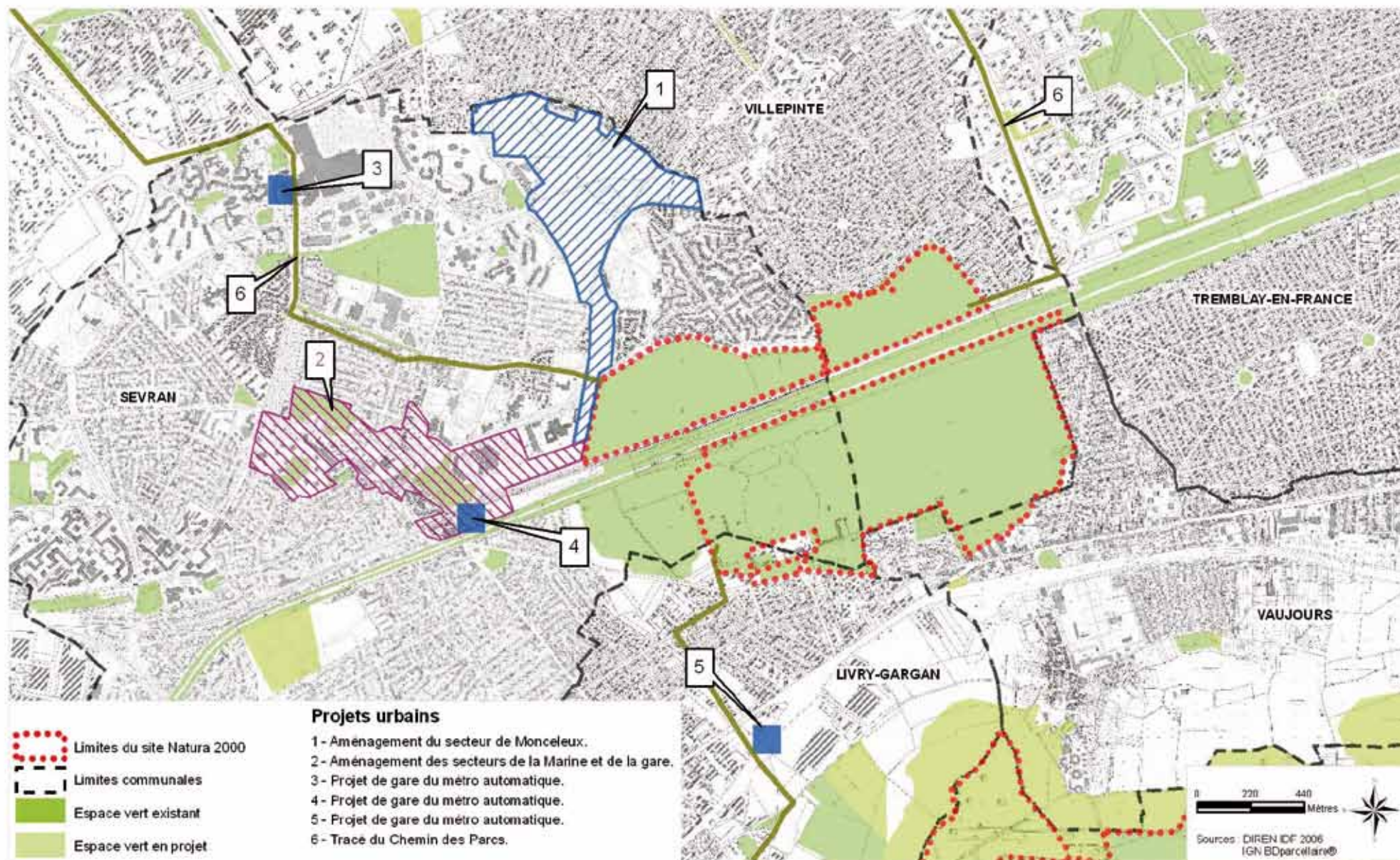
Date de mise à jour : 29/09/10



2.3 Projets urbains sur le site Natura 2000 et en limite proche

N°	Commune	Nom du projet	Descriptif du projet	Echelle	Maître d'ouvrage	Calendrier	Faisabilité
1	Sevrans	Aménagement du secteur Monceaux.	Cet aménagement est basé sur la desserte du site, une mixité urbaine et fonctionnelle, la création d'équipements et de lieux de vie, mettant en scène la liaison entre le parc forestier de la Poudrerie et le parc départemental du Sausset.	Communale	Commune	Projet	Moyenne.
2	Sevrans	Aménagement des secteurs de la Marine et de la gare.	Cet aménagement est basé sur la mise en place d'un système de desserte s'appuyant sur la trame existante, sur des formes urbaines assurant la mise en valeur du caractère végétal du secteur et sur les terrains industriels vacants aux abords de la gare de « Sevrans-Livry ».	Communale	Commune	Projet	Moyenne.
3	Sevrans	Projet de gare du métro automatique.	L'une des stations du métro automatique pourrait être envisagée en maillage avec le RER B à la station « Sevrans-Beaumont ».	Régionale	Etat	Projet	L'emplacement de cette station demeure fortement hypothétique ; celle de Sevrans-Livry pourrait lui être préférée.
4	Sevrans	Projet de gare du métro automatique.	L'une des stations du métro automatique pourrait être envisagée en maillage avec le RER B à la station « Sevrans-Livry ».	Départementale	Etat	Projet	L'emplacement de cette station demeure fortement hypothétique ; celle de Sevrans-Beaumont pourrait lui être préférée.
5	Livry-Gargan	Projet de gare du métro automatique.	L'une des stations du métro automatique pourrait être envisagée en maillage avec la RN3, sur la commune de Livry-Gargan.	Régionale	Etat	Projet	L'emplacement de cette station demeure fortement hypothétique.
6	Sevrans, Livry-Gargan, Villepinte et Tremblay-en-France	Tracé du Chemin des Parcs entre le parc départemental du Sausset, le parc forestier de la Poudrerie et bois de la Tussion et le bois du Vert Galant.	Cet aménagement vise à créer sur l'ensemble du territoire départemental un réseau de trame verte reliant les grands espaces verts entre eux et améliorant la transition ville / espace vert.	Départementale	Département	Projet à l'étude.	Le tracé est susceptible d'être modifié suite à la concertation avec les communes.

Date de mise à jour : 30/09/10



3. Infrastructures urbaines

3.1 Servitudes d'utilité publique

■ Villepinte, Sevrans, Livry-Gargan, Vaujours :

Traversé par plusieurs lignes aéronautiques de dégagement, le territoire du parc doit répondre aux obligations relatives aux servitudes aéronautiques de dégagement autour des aérodromes civils et militaires. Celles-ci obligent à limiter les hauteurs de construction et interdisent la création d'obstacles susceptibles de constituer un danger pour la circulation aérienne.

Le parc est également dans son ensemble classé. De cette mesure de protection découle une servitude qui donne obligation d'entretenir et préserver le patrimoine historique et paysager du site classé. En tant que site classé, l'implantation de lignes aériennes nouvelles est interdite sur le périmètre du parc.

■ Villepinte et Sevrans :

La servitude de halage et marchepied qui longe le canal donne obligation de reconnaissance de limite avant toute construction, plantation ou édification de clôture.

Une canalisation de gaz enterrée traverse le territoire du parc, la servitude relative à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz donne obligation de réserver le libre passage et l'accès aux agents de l'entreprise exploitante pour la pose, l'entretien et la surveillance des installations.

■ Villepinte, Sevrans et Livry-Gargan :

Le territoire du parc est traversé par deux lignes de transmission radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat. Cette servitude donne obligation de limiter les hauteurs des constructions.

■ Sevrans et Livry-Gargan :

Le territoire du parc est soumis sur ces deux communes à un Plan de Prévention des Risques Naturels relatif aux risques liés à l'existence de poches de dissolution de gypse antéludien. Il est ainsi obligatoire de faire appel à un bureau spécialisé pour tout projet lié à l'occupation du sol.

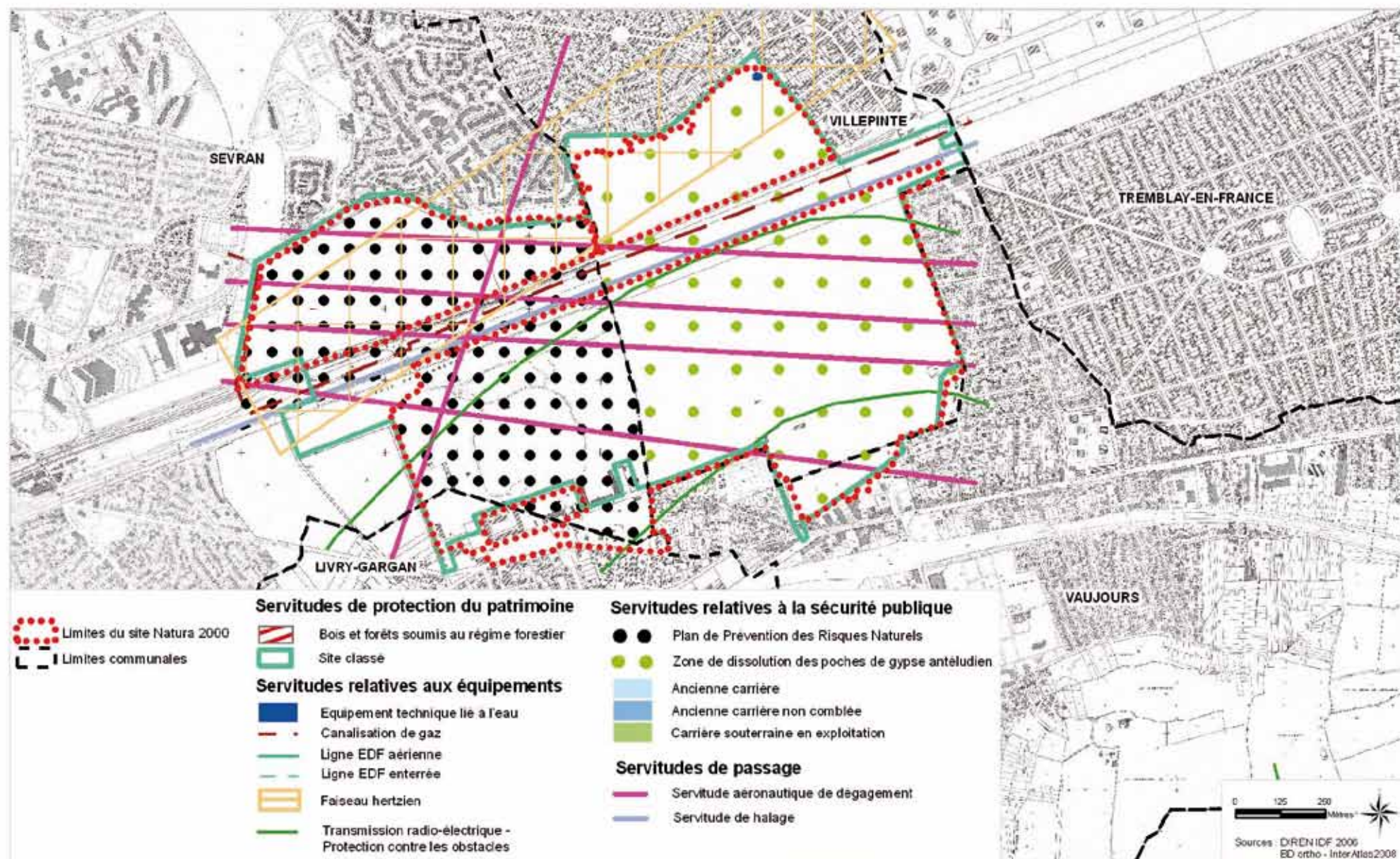
■ Villepinte et Vaujours :

Il existe des zones de risques liées à l'existence de poches de dissolution de gypse antéludien, ce qui donne obligation de demander l'avis de l'Inspection Générale des Carrières sur les permis de construire.

■ Villepinte :

Il existe un bassin de rétention de 4000m³ relié au collecteur traversant le haut du bois de la Tussion.

Date de mise à jour : 07/10/10



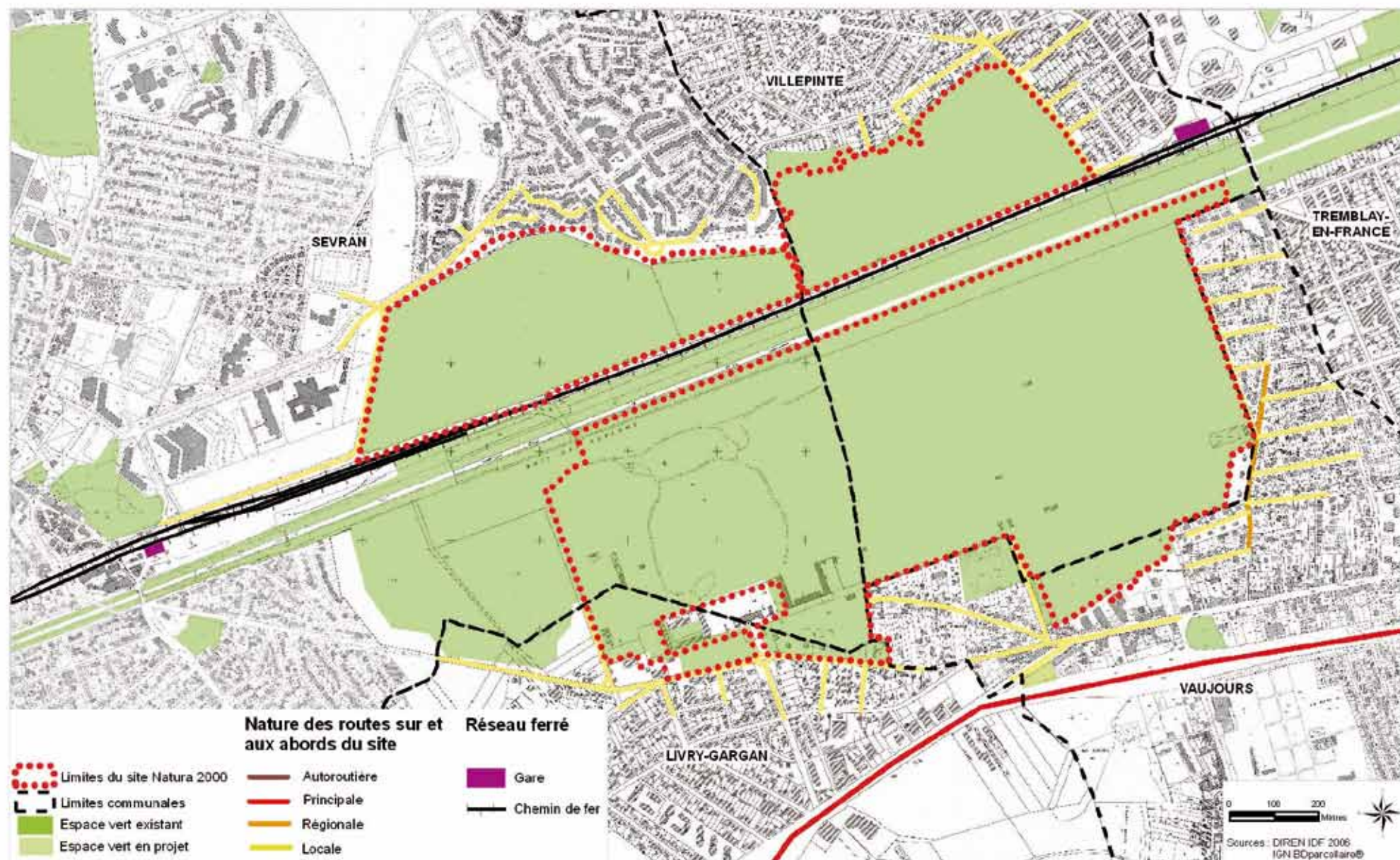
3.2 Infrastructures de transport

Le site est traversé par un axe ferroviaire important, la ligne B du RER qui longe le canal de l'Ourcq et dessert les gares de Sevrans-Livry à Sevrans et du Vert Galant à Villepinte. Cet axe de circulation connaît une desserte importante avec un passage de RER toutes les 6 à 15 minutes tout au long de la journée (entre 6h et 23h).

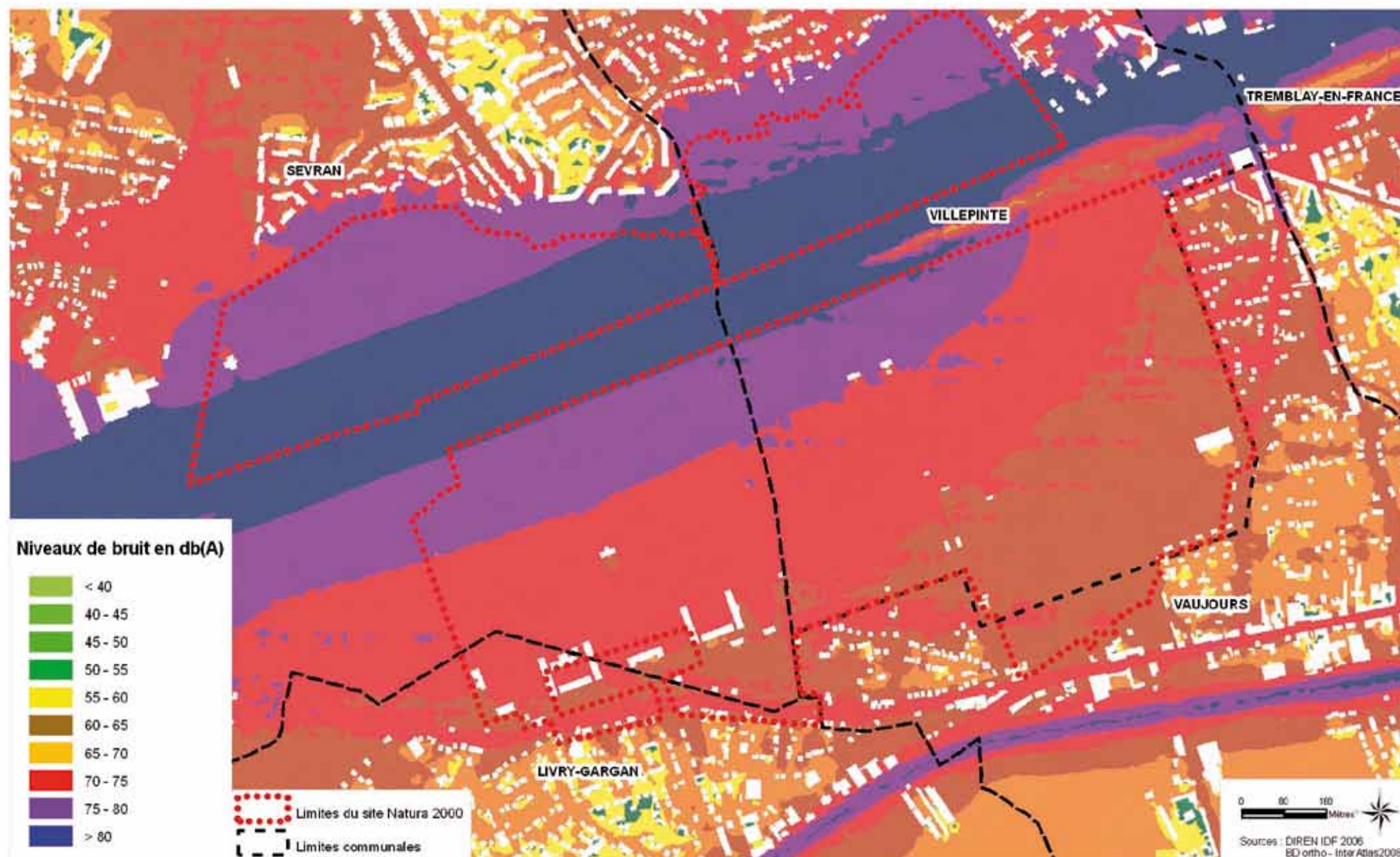
Le parc forestier de la Poudrerie est longé au sud par un axe routier important, la route nationale N3 qui dessert les communes de Villeparisis, Vaujours et Livry-Gargan. Les routes départementales D40 et D44 contournent également le site sur des axes nord-sud et sud-nord ouest.

Les autres infrastructures autour du parc sur un périmètre de 60m, sont des axes routiers de desserte locale au trafic plus modéré comme l'avenue Louise Michel, le chemin de Villepinte, l'allée des Rameaux, etc.

Date de mise à jour : 07/10/10



Date de mise à jour : 07/10/10



4. Fonctionnement du parc

4.1 Equipements existants

■ Aires d'accès réservé :

Les aires d'accès réglementé sont le bois de la Tussion (18 ha), qui devrait progressivement être ouvert au public, ainsi que le secteur de la zone Nature (6 ha) au sud du parc qui est une zone naturelle à cheval sur les communes de Villepinte et de Vaujours.

■ Aménagements « légers » :

Il existe deux aires de jeux :

- l'aire du hibou, à proximité de l'entrée principale (entrecoupée d'une zone de pique-nique aménagée)
- la colline de jeux du renard à proximité de l'entrée porte Montesquieu.

Les terrains sportifs sur le parc sont au nombre de sept. Sur le bois des Sablons, une aire sportive avec le mur d'escalade (fermé pour des raisons de sécurité) et la cible du pas de tir ne sont quasiment pas aménagés. Deux boulodromes et un mur de frappe de tennis sont situés sur le territoire de Villepinte. Le poney club est situé sur les terrains militaires côté Sevrans. Le stade Eugène Burlot et les terrains de tennis font partie du territoire du parc mais ne sont pas intégrés au périmètre de la Zone de Protection Spéciale ; ils sont gérés par la Ville de Vaujours. Il existe un parcours sportif aménagé sur 2,5km à l'est du parc, côté porte Dumas.

Les trois cani-parcs, situés à proximité de la porte de Sevrans village, de la porte de l'Ouest et de la porte de l'Est, ne sont ni formalisés en signalétique, ni fermés. Ils sont disposés à proximité des entrées principales afin de limiter les divagations des chiens dans l'enceinte du parc.

Les aires pédagogiques sont les jardins mellifères et le rucher au sud-est du parc, les jardins scolaires et familiaux à l'ouest, non accessibles depuis les entrées porte de Sevrans et porte Principale. Il existe également des jardins familiaux hors du périmètre de la Zone de Protection Spéciale, à proximité du golf départemental.

Les aires de pique-niques sont au nombre de deux, situées sur le bois de la Tussion pour la première et à proximité du parking de l'entrée principale pour la seconde.

■ Bâtiments ou aménagements « durs » :

Le parc compte deux buvettes, la buvette de la coulée verte et la buvette qui est intégrée au pavillon Maurouard, bâtiment d'accueil du public.

Le site compte de nombreux autres bâtiments d'accueil du public : la Maison des abeilles, les bâtiments d'accueil et logements, le vestiaire de football du parc, le centre Nature de Vaujours, la ferme pédagogique, le forum carbonisation, le pavillon Maurouard, le centre Nature Livry-Gargan et le musée de la Poudrerie.

Les bâtiments techniques sont le poste de garde et un bâtiment de stockage situé à proximité de l'entrée principale.

Le site compte deux espaces de stationnement internes au parc : l'un de 200 places, l'autre de 30 places vers le terrain de football. Un autre parking, qui appartient au golf départemental, est néanmoins mutualisé entre les usagers du parc et du golf ; il le sera davantage encore lors de la mise en synergie des gestions du golf et du Parc en 2011.

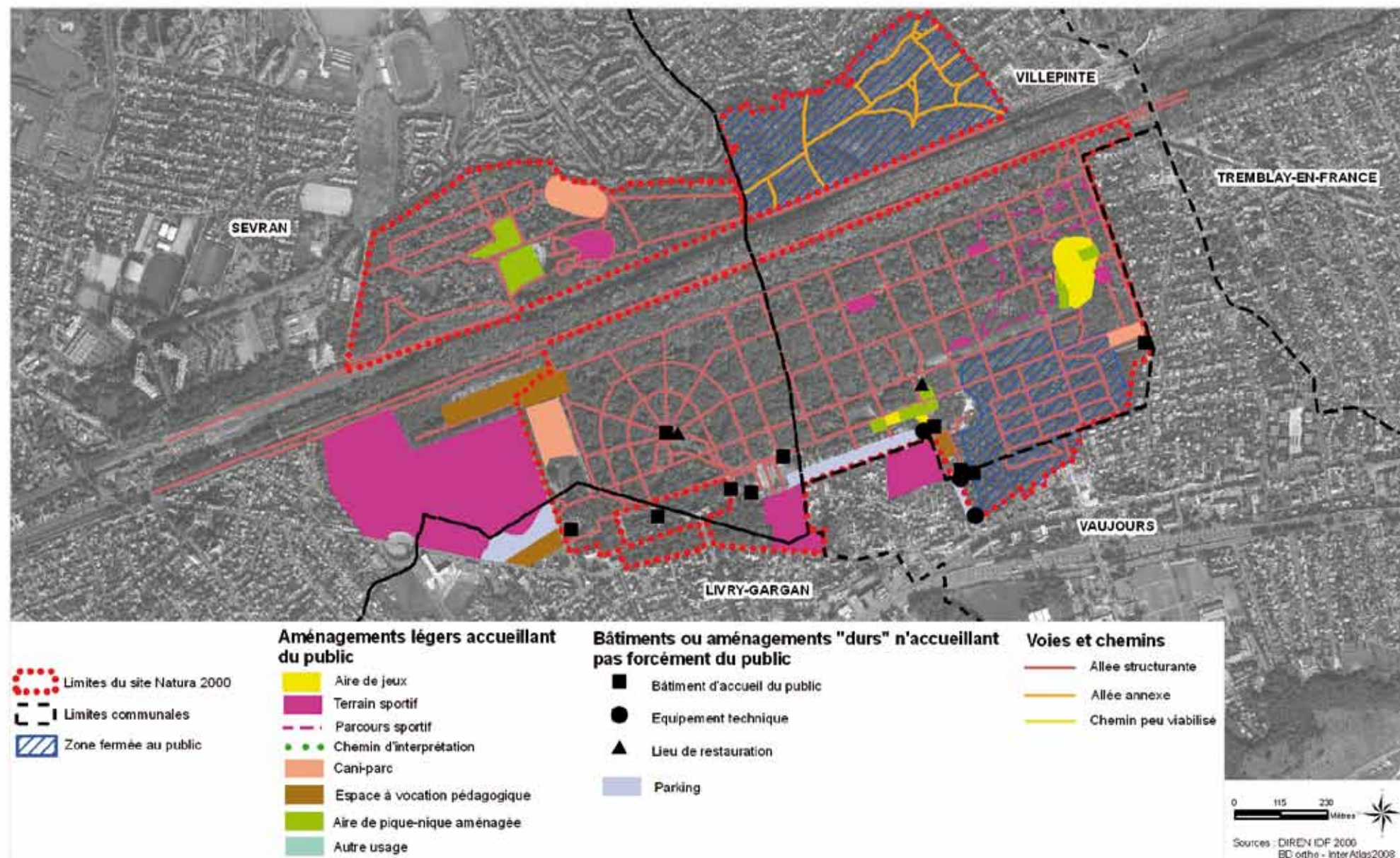
NB : Les bâtiments ne sont actuellement pas classés, contrairement au site qui l'est au titre de la loi de 1930. Un projet de classement des bâtiments les plus intéressants est en cours de réflexion avec la DRIEE, la DRAC et le MEDLT au titre du patrimoine historique et industriel.

■ Voies et chemins :

Les chemins traversant le site sont exclusivement des allées principales aménagées pour la circulation piétonne et cycliste. Quelques allées secondaires se situent dans le bois de la Tussion.

Voies et chemins représentent un linéaire de 15km.

Date de mise à jour : 11/10/10



4.2 Equipements en projet

■ Sur l'ensemble du parc :

■ Création d'un chemin de l'eau :

En lien avec la Direction de l'Eau et de l'Assainissement du Département, l'Agence des Espaces Verts souhaite conduire une réflexion permettant d'optimiser la présence de l'eau dans le parc.

Les objectifs sont :

- la mise en valeur du réseau historique des mares et des fosses ;
- la réhabilitation de trois mares principales sur la partie Sevrans actuellement dans un état de déliquescence totale (la mare aux Croissants, la mare à l'Illet, et la mare aux Martins-pêcheurs) ;
- la valorisation de toute ressource en eau locale, en lien notamment avec les opérations futures d'urbanisation autour du parc, permettant d'amener l'eau dans le parc conformément à la loi sur l'eau.

Les interventions à venir :

- recherche de l'alimentation exceptionnelle de la mare à l'Illet à titre expérimental en 2011 et permanente du parc en eau depuis le collecteur départemental, pour maintenir notamment un niveau d'eau correct dans les trois mares ;
- réhabilitation des fossés existants du parc (travail entamé en 2006) ;
- rétablissement des continuités des fossés et requalification des ouvrages (ponts, ponceaux...) ;
- création de batardeaux naturels dans les fossés visant à conserver l'eau dans le parc et éviter son évacuation naturelle dans le canal de l'Ourcq ;
- création de réserves pour les larves de salamandres et de tritons ;
- adaptation des grilles avaloirs d'eau pluviale sur le parc afin qu'elles ne deviennent pas des pièges à salamandres et autres batraciens.

■ Etude globale lancée sur le devenir des bâtiments du parc :

Selon les Amis du parc forestier de la Poudrerie « Malgré son classement au titre des sites, le parc perdrait progressivement de sa cohérence paysagère et historique par manque d'entretien des espaces plantés et bâtis ». Il semble aujourd'hui indispensable d'effectuer un inventaire de ce patrimoine et de le revaloriser. L'objectif de l'étude sur le devenir des bâtiments du parc est donc de protéger et valoriser le caractère patrimonial des bâtiments liés au patrimoine industriel du site de la Poudrerie.

Le Ministère de la Défense, ancien propriétaire du site, possède encore des bâtiments sur le site : le musée des poudres, l'ancien bâtiment du directeur dit « le Château », le forum ouest, le bâtiment Gamma, le hangar à soufre et l'école d'apprentissage.

Bien que ces bâtiments représentent des éléments phares de la Poudrerie, ils ne sont pas intégrés au périmètre de classement et de fait ne sont pas soumis à la réglementation sur les sites classés. Mais l'objectif de l'Etat semble bien de poursuivre en 2011 le classement : une étude de schéma directeur du patrimoine bâti pourrait être lancée à l'initiative de l'EPA Plaine de France.

■ Sevrans, Villepinte, Livry-Gargan et Vaujours :

■ Réhabilitation de trois mares :

Ce projet s'intègre au projet global de création du chemin de l'eau. A l'origine au nombre de quatre, les mares servaient de réserve en eau en cas d'incendie. La Poudrerie ayant fermé, les mares sont devenues des plans d'eau à caractère forestier favorables à la biodiversité. La subsistance des mares est en péril (imperméabilisation des sols, baisse du niveau des précipitations, descente de la nappe phréatique, etc) et leur réhabilitation est nécessaire pour la préservation de la biodiversité.

■ Réhabilitation des buttes forestières et des merlons :

Les merlons, au même titre que les bâtiments ou autres vestiges témoins de l'activité poudrière du site, font partie du patrimoine industriel issu de l'ancienne poudrerie. Ces buttes de terre artificielles boisées disposées autour des ateliers de fabrication jouaient un rôle d'écran destiné à stopper la propagation du souffle destructeur en cas d'explosion accidentelle. Merlons et parcelles boisées sont aujourd'hui fragilisés par la surfréquentation qui amplifie parfois les phénomènes de compactage et d'érosion du sol, détériorant les strates herbacées et le patrimoine floristique indigène.

En été 2008 et 2009, un projet de chantier de restauration des merlons, porté par les Amis du parc forestier de la Poudrerie, et l'AEV en partenariat avec Concordia, s'est concrétisé. Une douzaine de bénévoles internationaux, aidés de l'assistance technique de l'Agence des Espaces Verts, ont mis en place des barrières de protection en bois autour des merlons et ont planté de jeunes arbres sur les buttes. Outre la restauration des buttes et la protection des merlons, ce projet a permis de sensibiliser le public à la fragilité du milieu naturel.

■ Réouverture raisonnée du Bois de la Tussion :

Cette zone est inaccessible au public depuis la création du parc en 1980. Deux mares y présentent un intérêt pédagogique certain et doivent rester protégées ; l'ouverture au public doit y être maîtrisée.

■ Requalification des entrées :

Depuis l'ouverture au public, de multiples entrées ont été créées afin de permettre aux riverains d'accéder directement à pied au parc sans avoir à emprunter des moyens de transport. Les entrées sont désormais assez nombreuses et aucune nouvelle entrée ne sera aménagée, l'entrée Burlot étant désormais l'entrée principale, avec un parking permettant d'accueillir les visiteurs motorisés. Néanmoins, elles ont été réaménagées dans une architecture semblable afin d'atteindre l'objectif porté par l'Agence des Espaces Verts qui est de créer des entrées de parc plus sécurisées, plus lisibles et identifiables. Ces requalifications d'entrées ont été réalisées en 2010 (porte de Sevrans, porte du Vert Galant...) ; seule la porte de la Marine est encore en cours d'aménagement ; son objectif est d'anticiper son rôle d'ouverture sur la continuité « d'un corridor biologique depuis les terres en friches de Sevrans, de Tremblay-en-France et les terres agricoles de Roissy près du ru du Sausset ».

■ Aménagement de la piste cyclable « Paris Moscou » :

Cet aménagement de la bande cyclable qui longe le canal de l'Ourcq et passe à l'extérieur du domaine est à l'initiative du Département. La piste est réservée aux deux-roues dans le but de favoriser les alternatives à la voiture. La liaison en projet ouvre l'accès au parc, ce qui permettra de valoriser les espaces verts, de communiquer sur le patrimoine naturel pour le préserver et d'améliorer le cadre de vie des usagers. Un espace de stationnement pour cycles a été réalisé du côté de la gare de Tremblay-en-France et s'inscrit dans cette initiative.

■ Création de la Maison de l'Oiseau :

Projet porté par le CORIF, permettant à l'association d'améliorer les conditions d'accueil du public et diversifier son offre d'animations, à travers une extension surfacique de ses locaux, l'aménagement d'une salle d'exposition, etc.

■ Projet d'aménagement de la Maison du parc forestier de la Poudrerie :

Ce projet sera porté par le Conseil général lors de la reprise en gestion du Parc en 2011. Le rôle de chacune des associations impliquées dans la vie du parc sera remis à plat.

■ Création d'un parking porte Marine :

Projet à l'initiative de la Ville de Sevrans, à inscrire dans les prochaines études de la commune en 2011.

■ Projet de raccordement en eau potable :

Ce projet de bouclage de Véolia propose un raccord en eau potable passant par le parc.

Date de mise à jour : 30/09/10



Equipements en projet

- Limites du site Natura 2000
- Limites communales
- Espace vert existant
- Espace vert en projet

Projets sur l'ensemble du parc :

- Création d'un chemin de l'eau.
- Etude globale lancée sur le devenir des bâtiments du parc.

- 1 - Réhabilitation de trois mares.
- 2 - Réhabilitation des buttes forestières et merlons.
- 3 - Réouverture raisonnée du Bois départemental de la Tussion.
- 4 - Requalification de la porte Marine.
- 5 - Aménagement des axes de circulation depuis l'allée Cour Saint-Etienne.

- 6 - Aménagement de la piste cyclable "Paris-Moscou".
- 7 - Création de la Maison de l'Oiseau.
- 8 - Aménagement de la Maison du parc forestier de la Poudrerie.
- 9 - Création d'un parking porte Marine.
- 10 - Projet de raccordement en eau potable.

0 150 300 Mètres
Sources : DIREN IDF 2006
IGN BDparcellaire®

5. Fréquentation moyenne du parc

Document d'objectifs du site Natura 2000 FR1112013 : Zone de Protection Spéciale "Sites de la Seine-Saint-Denis"

SEINE-SAINT-DENIS
Le département

FREQUENTATION MOYENNE

PARC FORESTIER DE LA POUDRERIE ET BOIS DE LA TUSSION

Date de mise à jour : 07/10/10



SYNTHESE DES ENJEUX

1. Hiérarchisation des enjeux par espèce et par milieu
2. Enjeux écologiques
3. Synthèse des enjeux écologiques
4. Couplage des enjeux écologiques et de la fréquentation

1. Hiérarchisation des enjeux par espèce et par milieu

Pour chaque entité, les enjeux écologiques relatifs aux 12 espèces d'oiseaux ont été évalués à l'issue d'échanges entre les gestionnaires de parcs, les experts et les associations naturalistes. Cette analyse a veillé à respecter les exigences écologiques des espèces, à prendre en compte les spécificités de gestion de chaque entité tout en garantissant une cohérence sur l'ensemble du site.

Dans un premier temps, la valeur patrimoniale actuelle (faible, moyenne ou forte) a été estimée d'après différents critères : le statut de l'espèce parmi les douze catégories détaillées précédemment (nicheur, en chasse, migrateur ou hivernant pouvant respectivement être qualifiés de régulier, occasionnel ou potentiel), la régularité de la présence de l'espèce, l'ancienneté de la dernière observation, la quantité et la qualité des habitats favorables sur l'entité ainsi que sur l'ensemble de la ZPS.

Dans un deuxième temps le potentiel d'évolution future (faible, moyen, fort) de ces espèces a été évalué en fonction des possibilités d'évolution favorables des habitats présents et des souhaits exprimés par les gestionnaires.

Le niveau d'enjeu de conservation (faible, moyen, fort) est une synthèse de la valeur patrimoniale actuelle et du potentiel d'évolution future. La méthode suivante a été appliquée :

Valeur patrimoniale actuelle	Faible	Faible	Faible	Moyenne	Moyenne	Forte
Potentiel d'évolution future	Faible	Moyen	Fort	Moyen	Fort	Fort
Enjeu de conservation	Faible	Faible	Moyen	Moyen	Fort	Fort

Ces enjeux ont ensuite été regroupés par grands types de milieux dans un second tableau, permettant d'identifier les milieux regroupant plusieurs espèces et facilitant la correspondance avec les cartes d'habitats.

Enfin, ces niveaux d'enjeux ont été appliqués aux cartes d'habitats avifaunistiques. Un habitat est affecté au niveau le plus élevé des espèces le fréquentant. Il est utile de préciser que plus l'habitat concerne d'espèces, plus les enjeux écologiques le concernant sont élevés.

HIERARCHISATION DES ENJEUX PAR MILIEU

Milieu	Valeur patrimoniale actuelle	Potentiel d'évolution future	Enjeu de conservation
Milieus humides	Moyenne sur le réseau de grandes mares (Martin-pêcheur), faible dans les petites mares forestières	Moyen sur le réseau de grandes mares (Martin-pêcheur), faible dans les petites mares forestières	Moyen sur le réseau de grandes mares (Martin-pêcheur), faible dans les petites mares forestières
Milieus ouverts	Faible	Faible	Faible
Milieus boisés	Forte (Pic noir, Pic mar)	Fort (Pic noir, Pic mar) et moyen (Bondrée apivore)	Fort (Pic noir, Pic mar) et moyen (Bondrée apivore)

HIERARCHISATION DES ENJEUX PAR ESPECE						
Espèce inscrite à l'annexe I de la directive Oiseaux	Rappel de l'habitat d'espèce	Valeur patrimoniale actuelle		Potentiel d'évolution future		Enjeu de conservation
		Détail	Niveau	Détail	Niveau	
Blongios nain	Milieu humide à roselières et eau libre stagnante	Espèce non observée	Faible	Potentiel faible	Faible	Faible
Bondrée apivore	Boisement de feuillus mûres associé à des milieux ouverts	Espèce non observée	Faible	Migrateur occasionnel	Moyen	Moyen
Busard cendré	Fourré arbustif, prairie sèche	Espèce non observée	Faible	Potentiel faible	Faible	Faible
Busard Saint-Martin	Fourré arbustif, prairie sèche, prairie humide	Espèce non observée	Faible	Potentiel faible	Faible	Faible
Butor étoilé	Milieu humide à roselières et eau libre stagnante	Espèce non observée	Faible	Potentiel faible	Faible	Faible
Gorgebleue à miroir	Milieu humide à roselières et eau libre stagnante	Espèce non observée	Faible	Potentiel faible	Faible	Faible
Hibou des marais	Fourré arbustif, prairie sèche, prairie humide	Espèce non observée	Faible	Potentiel faible	Faible	Faible
Martin-pêcheur d'Europe	Rives naturelles ou artificielles de cours d'eau et de plans d'eau	Hivernant occasionnel (zones humides en 2004), habitat faiblement représenté sur l'entité et sur l'ensemble du site	Moyenne	Nicheur occasionnel, gestion favorable des milieux humides	Moyen	Moyen
Pic noir	Boisement de feuillus mûres	Nicheur régulier (secteur sud en 2010), habitat bien représenté sur l'entité, faiblement représenté sur l'ensemble du site	Forte	Maintien de la situation actuelle, gestion favorable des boisements	Fort	Fort
Pie-grièche écorcheur	Fourré arbustif, prairie sèche	Espèce non observée	Faible	Potentiel faible	Faible	Faible
Pic mar	Boisement de feuillus mûres	Nicheur régulier (secteur sud en 2009), habitat bien représenté sur l'entité, faiblement représenté sur l'ensemble du site	Forte	Maintien de la situation actuelle, gestion favorable des boisements	Fort	Fort
Sterne pierregarin	Ilôt sableux et gravillonneux à proximité de plans d'eau et de cours d'eau	Espèce non observée	Faible	Potentiel faible	Faible	Faible

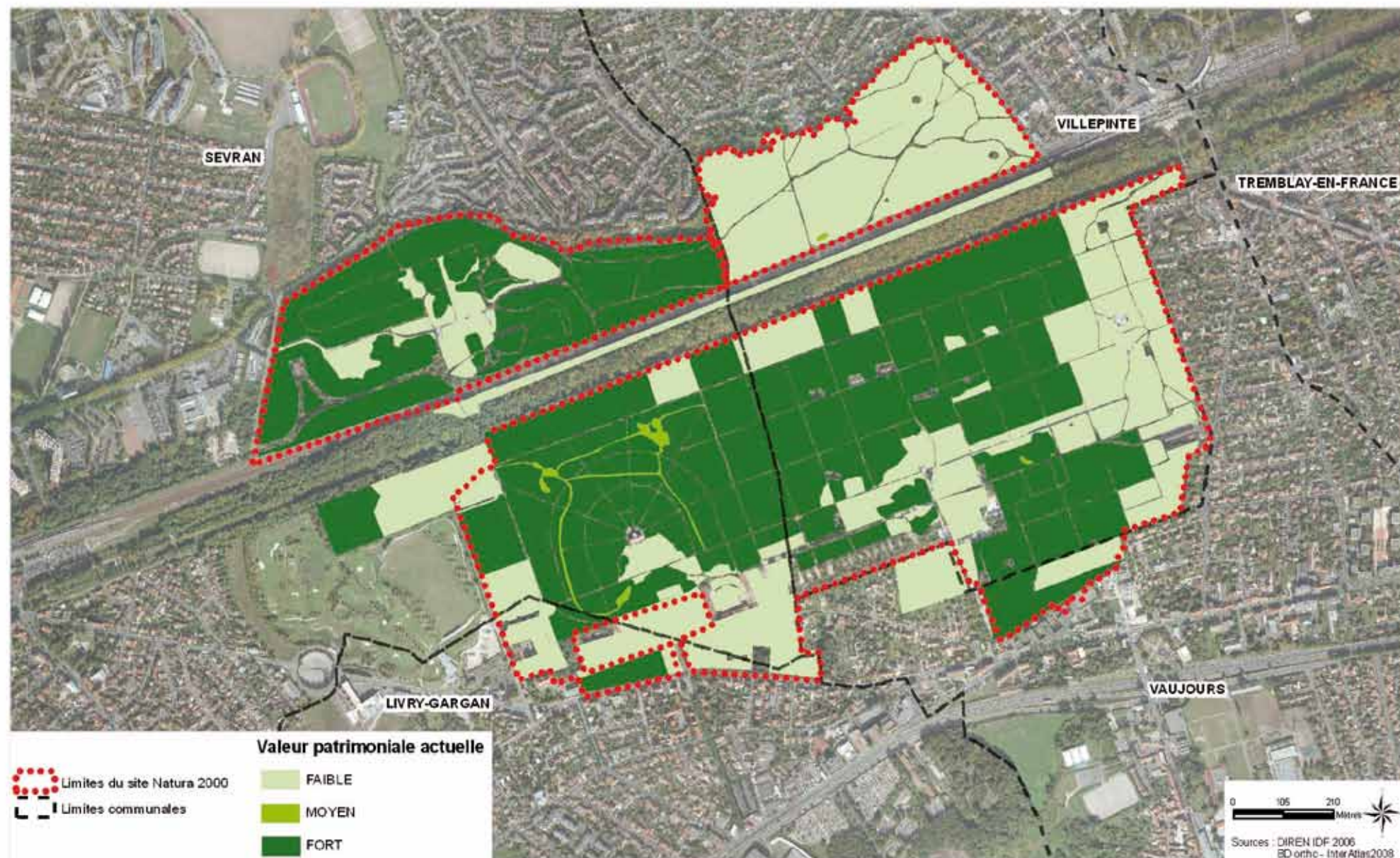
Document d'objectifs du site Natura 2000 FR1112013 : Zone de Protection Spéciale "Sites de la Seine-Saint-Denis"

seine saint denis
Département

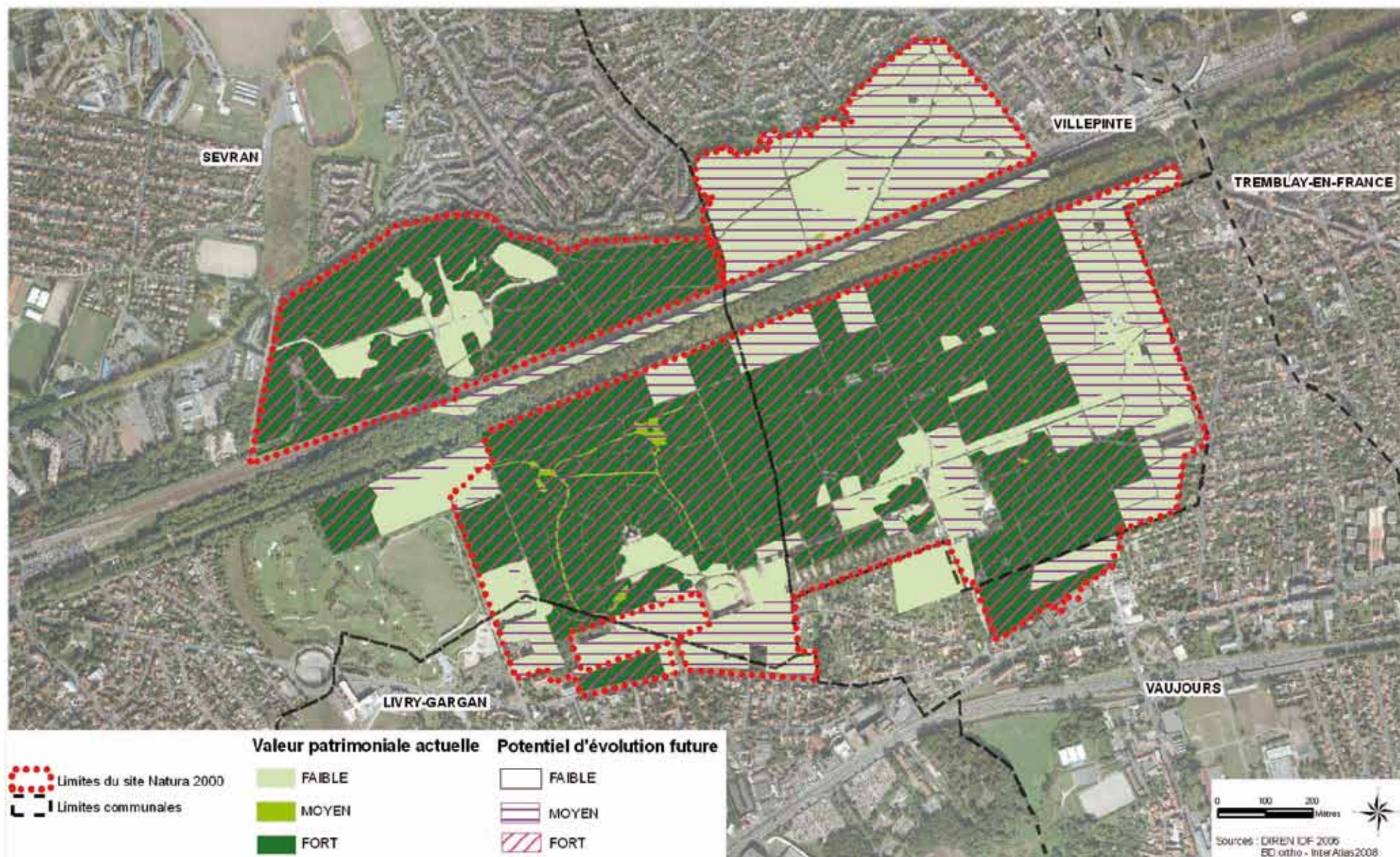
ENJEUX ECOLOGIQUES ACTUELS

PARC FORESTIER DE LA POUDRERIE ET BOIS DE LA TUSSION

Date de mise à jour : 12/10/10



Date de mise à jour : 12/10/10



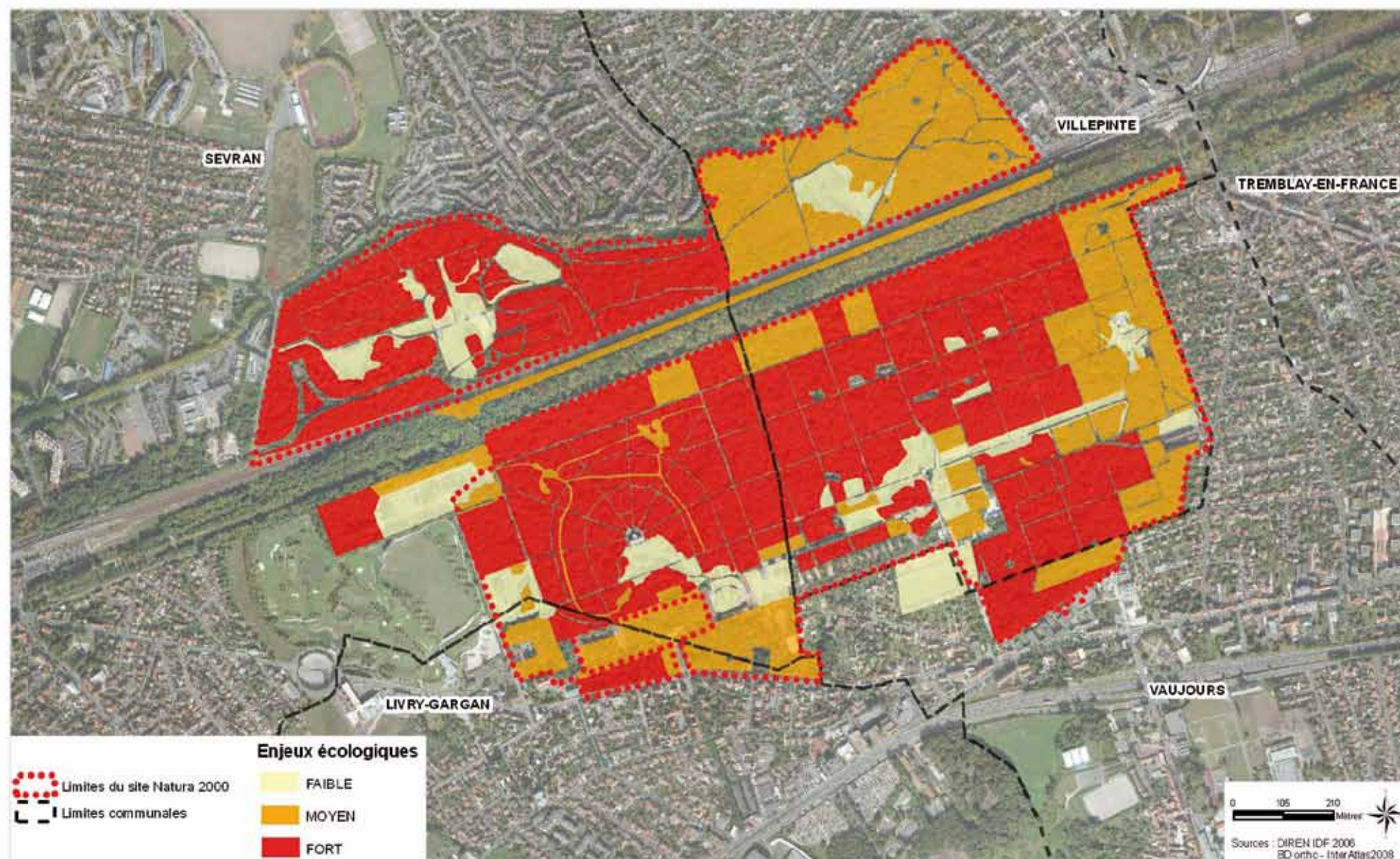
Document d'objectifs du site Natura 2000 FR1112013 : Zone de Protection Spéciale "Sites de la Seine-Saint-Denis"

seine saint denis
Département

SYNTHESE DES ENJEUX ECOLOGIQUES

PARC FORESTIER DE LA POUDRERIE ET BOIS DE LA TUSSION

Date de mise à jour : 12/10/10



Document d'objectifs du site Natura 2000 FR1112013 : Zone de Protection Spéciale "Sites de la Seine-Saint-Denis"

seine-saint-denis
Département**CARTE DE COUPLAGE DES ENJEUX ECOLOGIQUES
ET DE LA FREQUENTATION****PARC FORESTIER DE LA POUDRERIE ET BOIS DE LA TUSSION**

Date de mise à jour : 12/10/10

